



Obligation de changement de contrat

Par **poussinette**, le **16/03/2011** à **12:34**

Bonjour,

je suis assurée en second conducteur sur le contrat auto au nom de mon mari
nous sommes en train de divorcer et il a demandé à son assurance de me radier
l'assurance me dit être obligée de le faire puisque c'est lui leur client
elle m'oblige de refaire un contrat chez eux pour beaucoup plus cher et refuse de me délivrer
un récap d'info pour que j'aie m'assurer autre part
est légal ou non ?

MERCI DE VOS REPONSES